



Compte-rendu

COLLOQUE ANNUEL DES ARBITRES REGIONAUX

Le 01/02/2020 au siège de la Ligue à Aix les Bains

RELEVÉ DE DECISIONS

Début de la réunion 9 heures 30

- **Accueil du Président de la CRA**

Bernard M. remercie tous les arbitres et stagiaires qui ont répondu à l'invitation de la CRA. Il remercie Franck Guichard juge National qui a accepté d'intégrer la Commission Régionale d'Arbitrage.

Les arbitres et stagiaires présents se présentent à tour de rôle et exposent éventuellement les difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée.

- **Indemnisation des frais de déplacement des arbitres pour les épreuves du calendrier régional grade 5 A :**

Bernard MONTMASSON rappelle que les arbitres désignés par la CRA peuvent demander une participation de la Ligue pour leurs déplacements sur la base d'une indemnité de 0,35 € /km et la prise en charge des péages d'autoroute pour les épreuves grade 5A du calendrier régional.

- Nous sommes l'une des seules CRA à proposer ce type d'indemnité,
- Notre CRA se voit dotée d'un budget annuel par la Ligue, lequel n'est pas extensible,
- L'arbitrage en voile est et restera toujours une activité bénévole.

Le Président de la CRA rappelle qu'il faut adresser à la Ligue, **dans le mois suivant l'épreuve**, le compte rendu de la régates ainsi que la note de frais afférente.

Ainsi, le budget affecté aux indemnités kilométriques sera mieux maîtrisé..

Bernard M. précise que la Ligue est habilitée à recevoir des dons des bénévoles lesquels auront la possibilité d'obtenir une réduction sur leur impôt sur le revenu de 66% du total des dons effectués dans l'année

Les arbitres sont donc, s'ils l'acceptent, invités à présenter à la ligue avant le 31 Décembre un état des frais sur un imprimé à demander au secrétariat de la Ligue, engagés au cours de l'année écoulée accompagné des pièces justificatives. La Ligue établira alors un reçu au titre de dons selon modèle CERFA officiel justifiant la réduction d'impôts.

▪ **Modification du mode de désignation annuelle des arbitres de club :**

Bernard M. rappelle qu'à compter du 01/01/2019, chaque Club inscrit directement sur le site fédéral lors de la mise à jour du tableau de bord de son club les arbitres de club désigné pour une année : rappel important-les membres du club désignés doivent être titulaires de la licence annuelle pratiquant ou compétition.

Les comptes rendus d'arbitrage :

Nicolas C. rappelle qu'un arbitre a terminé sa régates lorsqu'il a adressé son compte rendu à la CRA.

Les arbitres ont officié dans 170 régates en 2019 dont 101 à l'extérieur de leur club.

Le compte rendu permet à la CRA d'apprécier le déroulement d'une régates (difficultés matérielles ou humaines rencontrée) ainsi que les motifs de satisfaction de l'arbitre.

Cette année 2019 s'est bien passée au niveau de l'arbitrage sans difficulté particulière.

Les jeunes arbitres :

Franck GUICHARD, juge national, intègre la CRA pour s'occuper des jeunes arbitres au côté de Marc Broquaire.

A ce jour, deux jeunes se sont lancés dans cette formation laquelle a pour objet d'apprendre au jeune arbitre les différents postes d'arbitrage et de devenir arbitre régional à 18 ans révolu.

Franck G. rappelle qu'il est aujourd'hui difficile de capter les jeunes et de les conserver.

Il présente son travail de réflexion sur le recrutement et le suivi des jeunes arbitres et les perspectives de recrutement des futurs arbitres. .

La posture arbitrale :

Monique P. nous rappelle combien la posture arbitrale est importante !

La formation régionale :

Bernard M. indique qu'aujourd'hui, on se rend compte d'une baisse du nombre de licences jeunes, d'une baisse du nombre de bénévoles et du nombre de régates.

A ce jour, nous éprouvons des difficultés à trouver des volontaires pour entamer une formation régionale.

De nos jours, le bénévole est un être rare !

Monique P. indique que la formation régionale est composée d'un tronc commun qui se déroule sur un weekend, suivi d'une formation sur le portail fédéral CLAROLINE.

A l'issue du test final réussi du tronc commun, le volontaire qui devient arbitre stagiaire choisira sa spécialisation, comité de course ou juge. il sera alors accompagné d'un tuteur qui l'accompagnera tout au long de sa formation pratique jusqu'à son évaluation finale.

La CRA souhaite que la durée totale de cette formation reste inférieure à 2 années..

La procédure de conciliation :

Frédéric Bertold nous explique l'intérêt de la conciliation prévue dans l'annexe T des RCV.

Cette procédure peut être mise en place à l'occasion de régates de tous niveaux y compris de grade 5C : il suffit qu'elle soit prévue dans les instructions de course.

La matinée s'est terminée par un moment convivial autour d'un buffet.

Fin de la réunion - 12 heures 30

Établi le 05/02/2020 par Bernard Montmasson - Président

En l'absence de remarques dans un délai de 7 jours, le compte-rendu est considéré comme définitif.

LISTE DES PRESENTS

	Présent	Excusé	Absent
Frédéric Bertold	X		
Claire Breau	X		
Marc Broquaire		X	
Nicolas Chavane	X		
Pierre Mantilleri		X	
Gérard Munoz			X
Monique Pariat	X		
Patrick Picard		X	